



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Actualités 2021/2022

Docteur Isabelle HERVE - CRHST Normandie



# Principaux textes réglementaires récents :

## Dépôts de sang:

- **Arrêté du 25 octobre 2021** fixant les conditions techniques d'autorisations de dépôt de sang géré par un établissement de santé ou par un groupement de coopération sanitaire:
  - Un GCS (considéré donc comme un ES) peut se voir accorder une autorisation de gérer un dépôt de sang, au titre de **l'ensemble des catégories** de dépôt (délivrance, **urgence, relais**)
  - les membres du GCS, concernés par l'autorisation de dépôt de sang, devront partager les mêmes règles d'identification des patients et des receveurs de produits sanguins labiles/charte commune d'identification).
- **Arrêté du 25 octobre 2021** fixant le modèle type de convention entre un établissement de santé ou un groupement de coopération sanitaire et l'établissement de transfusion sanguine référent:
  - Article 10 : possibilité à l'EFS de fournir du PLYO à concurrence des unités dont il dispose après approvisionnement par le Centre de transfusion sanguine des armées.
    - **utilisation restreinte aux situations pour lesquelles le délai de disponibilité du plasma décongelé au sein de l'établissement n'est pas compatible avec la qualité et la sécurité des soins**
    - **les PLYO arrivés à péremption restent à la charge de l'établissement de santé qui doit prévoir une procédure relative à l'utilisation optimisée du stock pour éviter la péremption des unités stockées.**
  - Article 14 : organisation de la réalisation des examens d'immunohématologie et échange de données  
**« La nature et le circuit des échanges de données, y compris informatisées, en vue de la réalisation des examens d'IHE et de la délivrance des PSL doivent être décrits. Les modalités d'organisation de la réalisation des examens d'IHE et d'échange de données entre les différents intervenants concourant à la délivrance des PSL sont prévues à l'annexe 5 de la présente convention. Cette annexe précise les modalités de transmission des copies des prescriptions pour information au dépôt relais afin qu'il puisse exercer son contrôle de conformité de la bonne réception des produits. »**

# Principaux textes réglementaires récents (suite):

---

## PSL:

- **Arrêté du 16 décembre 2021** modifiant l'arrêté du 9 mars 2010 relatif au tarif de cession des produits sanguins labiles

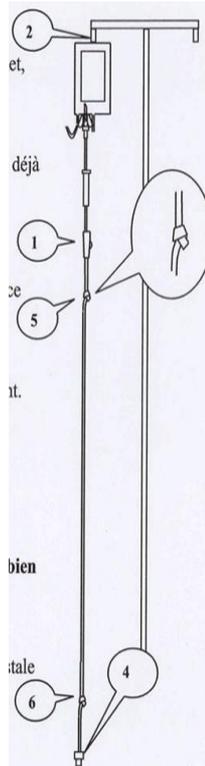
## Hémovigilance/ Pratiques:

- **Nouvelle version des recommandations pour la transfusion en HAD**
  - Extension aux PSL tels que concentrés plaquettaires et plasma
- **INSTRUCTION N° DGS/PP4/DGOS/PF2/2021/230** du 16 novembre 2021 relative à la réalisation de l'acte transfusionnel.
- **Arrêté du 11 mars 2022** modifiant les annexes de l'arrêté du 18 juillet 2018 fixant les listes permettant **l'exercice infirmier en pratique avancée** en application de l'article R. 4301-3 du code de la santé publique

# INSTRUCTION N° DGS/PP4/DGOS/PF2/2021/230 du 16 novembre 2021 relative à la réalisation de l'acte transfusionnel

## 10 principaux points d'évolution :

- Utilisation de l'identifiant national de santé (F1/F2)
- Examens IH (F1): indications en fonction des PSL/consignes prélèvements/ identification du prescripteur/transport des tubes/contexte des allogreffes/ période néonatale
- Prescription PSL (F2): transmission et identification du prescripteur électroniques possibles/renseignements cliniques utiles aux protocoles/ transmission des résultats IH électronique
- Médecin présent dans l'établissement transfuseur (Préambule, F4)
- Prévention OAP de surcharge (F4) /prescription posologie ou volume / débit ou durée / fractionnement / surveillance adaptée au patient+**SpO2**
- Dispositif de CPU marqué CE
- Méthode de débranchement du double nœud systématique
- Pas d'interruption des tâches +++
- Garder la poche 4h après fin transfusion(F4)
- Suivi post-transfusionnel / RAI post-transfusionnelle(F4)



# **Arrêté du 11 mars 2022** modifiant les annexes de l'arrêté du 18 juillet 2018 fixant les listes permettant **l'exercice infirmier en pratique avancée** en application de l'article R. 4301-3 du code de la santé publique

---

## **2018 : 2 arrêtés fixant**

- **les modalités d'obtention du diplôme d'état d'infirmier en pratique avancée (IPA) :**
  - 2 semestres de tronc commun (+ stage sur le terrain)
  - 2 semestres d'enseignement spécifique (+ stage sur le terrain)
- **La liste des actes autorisés pour l'IPA :**
  - Actes techniques, prescription de dispositifs médicaux, examens de biologie médicale, prescriptions médicales

# Arrêté du 11 mars 2022 modifiant les annexes de l'arrêté du 18 juillet 2018 fixant les listes permettant l'exercice infirmier en pratique avancée en application de l'article R. 4301-3 du code de la santé publique

---

## 2022 : modification des annexes fixant les listes d'actes autorisés pour les IPA

*Art. 1er. – IV. - b. Aux examens du groupe intitulé «IMMUNOLOGIE» est inséré:*

...

- **groupage sanguin**
- **RAI**

...

*Art. 1er. – V. –1° Après le deuxième alinéa du groupe «Produits de santé» est inséré un troisième alinéa:*

**«Le renouvellement et l'adaptation de la prescription initiale médicale peut, à l'appréciation du médecin prescripteur, s'effectuer dans le cadre d'une procédure écrite établie par ce dernier en ce qui concerne:**

...

- **les produits sanguins labiles ou les produits dérivés du sang**

...

# Arrêté du 11 mars 2022 modifiant les annexes de l'arrêté du 18 juillet 2018 fixant les listes permettant **l'exercice infirmier en pratique avancée** en application de l'article R. 4301-3 du code de la santé publique

---

- Aucun module spécifique relatif à la transfusion / hémovigilance dans le formation des IPA
- Identifier les IPA présentes dans l'ES, susceptibles d'effectuer ces prescriptions

## **Le correspondant d'hémovigilance doit être au courant des activités liées à la transfusion qui seraient confiées à une IPA de façon :**

- à définir leurs modalités d'habilitation et la traçabilité de cette habilitation
- à définir avec les médecins comment tracer l'impératif suivant: « *Le renouvellement et l'adaptation de la prescription initiale médicale peut, à l'appréciation du médecin prescripteur, s'effectuer dans le cadre d'une procédure écrite établie par ce dernier* »

# Plusieurs documents en attente :

---

1. Arrêté relatif aux conditions d'entreposage et aux modalités de traçabilité du PLYO mis à disposition par les dépôts de sang ou l'ETS
2. Recommandations HAS concernant la gestion personnalisée du capital sanguin pour le patient ou patient blood management (PBM)

# Enquête PBM en Normandie à venir :

---

- **PBM : gestion du capital sanguin du patient**

Dans le contexte chirurgical la mise en œuvre du PBM repose sur trois piliers :

- ✓ Pilier 1 : OPTIMISATION DE LA MASSE SANGUINE DU PATIENT ;
  - ✓ Pilier 2 : MINIMISATION DES PERTES SANGUINES.
  - ✓ Pilier 3 : OPTIMISATION DE LA TOLERANCE DU PATIENT A L'ANEMIE.
- **Sujet traité lors de la JRH de 2019/diffusion d'un tableau de synthèse vous permettant un état des lieux et un suivi des mesures mises en place**
  - **Enquête OMEDIT / Cellule d'hémovigilance**
  - **Conçue et réalisée en Hauts de France fin 2021**
  - **Objectif : faire un état des lieux des ES impliqués dans la démarche et des moyens mis en place à ce jour**
  - **Enquête lancée en Normandie début juin pour une réponse en juillet (questionnaire à remplir en ligne).**



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Remerciements

A tous les acteurs de l'hémovigilance pour le travail réalisé tout au long de l'année afin d'assurer la sécurité transfusionnelle des patients de notre région.

